

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1051 DU 3 JUIN 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

LA NOUVELLE RÉFORME

TERRITORIALE

ET LA GUADELOUPE

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :23

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

LA CHINE S' EST ÉVEILLÉE

L'accord récemment passé entre la Chine et la Russie sur le gaz naturel a une signification politique, mais aussi économique et industrielle. A l'occasion de la participation de Vladimir Poutine au 4e sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), la Chine et la Russie ont donc signé un accord sur l'approvisionnement de la Chine par la Russie en gaz naturel. C'est le résultat de longues négociations, ouvertes dix ans plus tôt, et qui avaient longtemps achoppé sur la question du prix. Gazprom prévoit de fournir à la Chine 38 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an, à partir de 2018. Le volume de cette fourniture devrait s'élever progressivement à 68 milliards de mètres cubes. Le prix, qui n'a pas encore été définitivement fixé, devrait se situer aux alentours de 300 dollars pour 1 000 mètres cubes, ce qui est un peu inférieur au prix pratiqué par la Russie avec ses partenaires européens, mais un peu supérieur à celui payé par la Chine à ses fournisseurs asiatiques. La Russie construira le pipe-line nécessaire à cette exportation sur son propre territoire. La Chine construira celui qui est nécessaire à son acheminement à partir du nord-est du pays vers les grandes villes côtières. Cet accord a une signification industrielle et économique. La Chine est actuellement le troisième consommateur de gaz naturel au monde, soit 167,6 milliards de mètres cubes en 2013, en hausse de 14 % d'une année sur

l'autre. Elle souhaite diversifier sa production énergétique. Son accord avec la Russie devrait faire passer de 6 à 8 % la place du gaz naturel dans cette production. Et l'accord russo-chinois ne se limite pas au gaz naturel. Il comporte aussi un volet de coopération dans le secteur pétrolier, un autre sur l'extraction du charbon et un autre sur la construction de nouvelles centrales électriques. Mais l'accord a évidemment une signification politique. Alors que les Etats occidentaux menacent la Russie de sanctions à propos de l'Ukraine, La Russie, qui a exporté l'an dernier 160 milliards de mètres cubes de gaz vers l'Europe, a intérêt à se tourner vers l'Asie pour ses exportations de gaz. La Chine a saisi cette occasion pour accélérer la signature de l'accord sur le gaz. Elle n'a sans doute pas soutenu avec un grand entrain la Russie dans l'affaire ukrainienne. Mais elle n'est pas loin de considérer cette affaire comme une affaire intérieure de la Russie. Du moins profite-t-elle sans hésiter de la dissension de la Russie avec l'Europe occidentale. De son côté, la Russie peut considérer la principale des menaces que pouvait brandir l'Europe comme singulièrement diminuée, alors que celle-ci aura de toutes façons encore longtemps besoin du gaz russe.

AFFAIRES NATIONALES

RÉFORME TERRITORIALE

Le Premier ministre, Manuel Valls, a annoncé ce matin sur RMC et BFMTV le « passage en Conseil des ministres de deux textes », le 18 juin prochain, sur la réforme territoriale dont les principales lignes ont été dévoilées hier soir par le président de la République . Manuel Valls a évoqué « deux textes, celui qui reconfigure la carte

des régions et aussi le texte sur les compétences des régions, sur la montée en puissance de l'intercommunalité ». C'est une réforme « difficile », c'est « compliqué », a ajouté le chef du gouvernement qui a exclu le recours au référendum car « on verrait l'addition de tous les contraires ». Manuel Valls a défendu le renvoi à 2020 de la suppression des conseils généraux dans la réforme territoriale du gouvernement, en soulignant qu'il fallait « au moins trois ans » pour transférer les compétences et les fonctionnaires des départements. Selon lui, « les conseils généraux vont garder pendant trois ans un certain nombre de compétences, ce qu'on appelle le bloc social et la cohésion territoriale, notamment dans les territoires ruraux ». La suppression des conseils généraux, « c'est la perspective », a-t-il ajouté. Alors qu'on lui demandait si les « contours » de cette réforme n'étaient pas figés sur les 14 régions, le Premier ministre a répondu « nous verrons bien », ajoutant qu'il pourrait y « avoir des évolutions ». Intervenant sur France info ce matin, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a indiqué de son côté que les deux projets de loi seront examinés au Parlement « en juillet ». C'est au Sénat que devrait commencer la discussion parlementaire.

ÉVOLUTION DU PIB DANS LES COLONIES SELON L' INSEE

« Les comptes de chaque département d'outre-mer (DOM) n'ont pas encore pu être établis séparément avec le même recul temporel que pour les régions métropolitaines (sources). Toutefois, on dispose d'un agrégat d'ensemble pour les quatre DOM depuis les années 1990. Ainsi, le PIB global des quatre DOM (Mayotte n'en faisait pas encore partie) augmente en volume de + 3,1 % en moyenne par an entre 1993 et 2011 contre + 1,7 % en France métropolitaine. Comme en métropole, la progression de l'activité dans les DOM apparaît corrélée à la croissance démographique. En 2009, la récession a également touché les DOM (- 2,1 %). Toutefois, en 2011, le PIB en volume agrégé pour ces quatre DOM dépasse déjà de 3 % son niveau atteint avant la récession, en 2008. La forte croissance de la valeur ajoutée des services marchands et non marchands y a particulièrement dynamisé l'activité. L'examen des PIB en valeur pour chacun des quatre DOM,

disponibles pour la seule période récente (2008-2011), fait cependant apparaître des trajectoires contrastées. Ainsi, la Guyane est le seul DOM dont le PIB n'a pas reculé en 2009 (+ 4,6 %). Concernant les DOM antillais, la Martinique a été plus fortement touchée par la récession (- 2,1 % en 2009) que la Guadeloupe (- 0,8 %), région qui affiche également une reprise plus vigoureuse. Enfin, La Réunion est le département domien le plus impacté par le recul de l'activité en 2009 : son PIB a fléchi de 2,6 % en valeur ».

L' INFLATION DÉCÉLÈRE EN ZONE EURO

Les marchés d'actions européens ont continué d'osciller autour de l'équilibre. La décélération de l'inflation en mai dans la zone euro leur donne un argument supplémentaire pour affirmer que la BCE agira jeudi. En attendant, la prudence domine : le Cac 40 termine la séance de mardi en repli de 0,27 %, à 4.503,69 points. Le volume de transactions est à peine supérieur à 2 milliards d'euros. Le Jour J approche pour la Banque centrale européenne et les marchés actions mondiaux. L'institution basée à Francfort lèvera le voile sur l'orientation de sa politique monétaire jeudi, mais pour la grande majorité des experts de marché, la BCE n'a pas d'autre choix que d'agir en raison, notamment, des pressions sur l'euro. « En cas d'inaction, l'euro [qui cote actuellement 1,3628 dollar, ndlr] franchira 1,40 dollar et ira bien au-delà », analyse Mathieu L'Hoir, stratégeste chez Axa Investment Managers (IM). Pour Christopher Dembik, analyste chez Saxo Banque, le patron de la BCE « ne peut pas se permettre de ne rien faire car il risquerait de causer un affolement des marchés au moment le moins opportun, juste avant l'été lorsque les volumes sont réduits mais il doit aussi canaliser les attentes d'action des investisseurs qui entretiennent en grande partie la survalorisation actuelle des indices boursiers ». Un geste de la BCE est en partie intégré dans les cours. Et le marché est d'autant plus convaincu que Mario Draghi interviendra que l'estimation préliminaire de l'inflation en mai dans la zone euro a déçu. « Ces chiffres sont mauvais », lance, sans langue de bois, Mathieu L'Hoir. Les prix à la consommation ont encore une fois surpris négativement : ils se sont inscrits en hausse de 0,5 %, soit 0,1 point en deçà de ce qu'attendait le consensus. « Des distorsions saisonnières ont probablement joué un rôle ; la demande intérieure reste toutefois faible et plusieurs facteurs continuent d'exercer des pressions à la baisse sur l'inflation », commente Clemente de Lucia, économiste chez BNP Paribas. Que peut faire la BCE ? Les

économistes sont unanimes : elle optera pour une baisse du taux de refinancement et une bascule en territoire négatif du taux de facilité de dépôt, c'est-à-dire le taux auquel sont rémunérées les liquidités que placent les banques et autres établissements financiers auprès de la BCE. Cette dernière mesure n'aura toutefois qu'une valeur de signal et son impact sur le marché sera limité, d'autant que les banques pourraient être tentées de répercuter sur leurs clients les coûts liés à cette mesure. Quid d'un troisième LTRO ? Selon Mathieu L'Hoir, la probabilité d'une nouvelle opération de refinancement à long terme de 1.000 milliards d'euros est de 0,5. « A cela pourraient s'ajouter des annonces évasives sur de futurs rachats d'actifs privés », estime le stratège. Quant à un QE à l'américaine, il semble peu probable. Cette mesure est la dernière à laquelle la BCE pourrait avoir recours, non seulement pour des raisons légales et organisationnelles relatives au traité, mais aussi en raison des anticipations d'inflation, qui, pour l'heure, ne signalent pas de risque déflationniste. Mario Draghi devrait se montrer très attentif aux nouvelles prévisions de son équipe, qui seront également dévoilées jeudi. « On peut dire bravo à Mario Draghi, poursuit Serge Pizem, responsable des investissements multi classes d'actifs chez AXA IM. Aujourd'hui, il n'y a pas plus de risque à investir sur les taux à cinq ans italiens, espagnols et américains. La première phase s'est conclue avec succès. Il faut maintenant passer à la deuxième. » En attendant Mario Draghi, les opérateurs continuent de jouer la prudence. A Paris, le Cac 40 cède 0,27 % à 4.503,69 points dans un volume d'affaires de seulement 2,3 milliards d'euros échangés. Ailleurs en Europe, le Footsie londonien perd 0,41 %, le Dax de la Bourse de Francfort 0,31 % et l'Euro Stoxx 50 des principales valeurs de la zone euro 0,21 %. Outre-Atlantique, où on guette également la décision de la BCE mais aussi le rapport officiel sur l'emploi en mai, qui sera publié vendredi, le Dow Jones plie de 0,23 % et le S&P 500 de 0,31 %.

BRUXELLES DOUTE DE LA REMISE EN ORDRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans ses recommandations sur le programme national de réforme pour 2014, la Commission européenne suggère de plafonner l'augmentation des recettes fiscales des collectivités. Elle revient aussi sur la réforme territoriale et les carences dans la passation de marchés publics. Dévoilées le 2 juin, les recommandations annuelles de la Commission européenne sur le programme national

de réforme abordent, comme en 2013, les enjeux de l'organisation territoriale et des dépenses publiques locales en France. Entre 2015 et 2017, les collectivités sont pleinement associées à la cure de rigueur, puisque l'Etat a en principe prévu de diminuer ses concours à hauteur de 11 milliards d'euros. Un pas insuffisant, selon la Commission européenne, qui souhaite que la compression des finances publiques recouvre également les dépenses propres des collectivités. A cette fin, la France devrait plafonner "l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales", suggère la Commission européenne, dont les propositions devront être prochainement entérinées par les chefs d'Etat européens et les ministres des Finances. L'idée ressemble à ce qui a pu être mis en œuvre dans d'autres pays européens, où des "pactes de stabilité" budgétaire gravés dans la loi limitent le déficit ou la dette des collectivités. Des déclinaisons de ce type existent en Allemagne, Autriche, Italie ou encore en Pologne. En France, la "règle d'or" se limite aux seules dépenses de fonctionnement, que les collectivités ne peuvent financer en s'endettant. Hasard de calendrier ou pas, la veille de la présentation par François Hollande de sa "nouvelle carte des régions" et de sa "grande réforme territoriale", la Commission européenne écrit que la France devrait "fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation" et encourage les "fusions entre les collectivités", sans plus de détails.

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

70 % DE LA POPULATION MONDIALE EST PRIVÉE DE PROTECTION SOCIALE

Plus de 70% de la population mondiale n'est pas couverte par la protection sociale de manière adéquate, affirme un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) publié mardi. Selon ce «Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15: bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale» (World Social Protection Report 2014/15: Building economic recovery, inclusive development and social justice), seuls 27% de la population mondiale disposent d'un accès à une sécurité

sociale complète. « La communauté mondiale a reconnu en 1948 que la sécurité sociale et les soins de santé pour les enfants, les personnes en âge de travailler confrontées au chômage ou à un accident et les personnes âgées étaient un droit humain universel », a rappelé la Directrice générale adjointe de l'OIT, Sandra Polaski. « Et pourtant, en 2014, la promesse d'une protection sociale universelle n'est toujours pas tenue pour la grande majorité de la population mondiale. » La protection sociale est un outil politique essentiel pour réduire la pauvreté et les inégalités tout en stimulant la croissance inclusive parce qu'elle améliore la santé et les capacités des segments vulnérables de la société, augmente leur productivité, soutient la demande intérieure et facilite la transformation structurelle des économies nationales.« La justification de la protection sociale est encore plus incontestable en cette période d'incertitude économique, de faible croissance et d'inégalités grandissantes. C'est aussi une question que la communauté internationale devrait faire figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015 », a ajouté Mme Polaski. Les multiples fonctions qu'occupe la protection sociale dans les économies et les sociétés sont devenues particulièrement évidentes pendant la récente crise économique et financière mondiale. Dans la première phase de la crise (2008-09), au moins 48 pays à revenu élevé ou intermédiaire ont mis en place des plans de relance pour un montant total de 2.400 milliards de dollars, dont environ un quart était consacré à des mesures de protection sociale. Ce soutien a agi comme un stabilisateur automatique qui a aidé les économies à retrouver leur équilibre et à protéger les chômeurs et les plus vulnérables d'une catastrophe économique dans les pays où il a été déployé. Mais dans la seconde phase de la crise, à partir de 2010, de nombreux gouvernements ont changé de trajectoire et se sont embarqués prématurément dans des mesures d'assainissement budgétaire, malgré l'impérieux besoin de prolonger le soutien aux populations vulnérables et de stabiliser la consommation. « Contrairement aux idées reçues, les mesures d'assainissement budgétaire ne sont pas cantonnées à l'Europe », explique Isabel Ortiz, Directrice du Département de la protection sociale de l'OIT. « En fait, pas moins de 122 gouvernements ont réduit leurs dépenses publiques en 2014, dont 82 pays en développement. »« Ces mesures concernaient des réformes des régimes de retraites, des systèmes de santé et de sécurité sociale qui ont souvent impliqué la réduction de la couverture ou du financement de ces systèmes, la suppression de

subventions, des réductions d'effectifs parmi les travailleurs sociaux et personnels de santé, ou le plafonnement de leurs salaires. En effet, le coût de l'assainissement budgétaire et de l'ajustement structurel est transféré aux populations à une période où l'emploi est rare et le soutien plus nécessaire que jamais », ajoute-t-elle. Les dernières tendances montrent que plusieurs pays à revenu élevé limitent leurs systèmes de sécurité sociale. Dans l'Union européenne, les coupes en matière de protection sociale ont déjà contribué à accroître la pauvreté qui touche maintenant 123 millions de personnes ou 24% de la population, dont beaucoup d'enfants, de femmes, de personnes âgées et de personnes handicapées. D'un autre côté, les pays à revenu intermédiaire ont étendu leurs systèmes de protection sociale, soutenu les revenus des ménages et favorisé ainsi une croissance tirée par la demande et un développement inclusif. La Chine, par exemple, est près de réussir la couverture universelle des retraites et a nettement augmenté les salaires minimaux; le Brésil a accéléré l'extension de la couverture de protection sociale et des salaires minimaux depuis 2009. Certains pays à bas revenu, par exemple le Mozambique, ont aussi amplifié leur protection sociale, mais souvent par des filets de sécurité temporaires avec de faibles niveaux de prestation. Beaucoup de ces pays déploient dorénavant des efforts pour construire des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes de protection sociale complets.

LE FMI SATISFAIT D' HAÏTI

À l'issue de la récente mission en Haïti le Fonds Monétaire International (FMI) dresse-un-bilan-positif-de-l-economie-haitienne. Gabriel Di Bella, Chef de Mission du FMI en Haïti, pour mener des entretiens relatifs à la 8e et dernière revue du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), a déclaré : « Les données provisoires du premier semestre de l'exercice fiscal 2014 (octobre 2013 à mars 2014) conduisent à considérer que l'activité économique (telle que mesurée par le produit intérieur brut, PIB) a progressé, en accord avec les prévisions, à un rythme d'environ 3 à 4 pour cent. L'inflation est restée basse et devrait se maintenir à un chiffre, vers le milieu de la dizaine, à la fin de l'exercice (septembre 2014). Le déficit

budgetaire s'est avéré inférieur au montant prévu, en grande partie du fait de retards dans l'approbation du budget, alors que les recettes intérieures se sont situées à un niveau proche des prévisions. La politique monétaire a été convenablement orientée vers la préservation des réserves de change tout en assurant une inflation basse et stable. La mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'efficacité de la politique budgétaire marque des progrès, en particulier en ce qui concerne la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). À cette fin, une étroite coopération entre le ministère des Finances et la Banque centrale apparaît essentielle. La réalisation de mesures visant à améliorer l'efficacité des investissements publics et de la gestion de la dette publics, est également en cours. La mission s'est réjouie de l'approbation du budget 2014 et s'est entretenue avec les autorités du dosage des politiques économiques pour l'exercice fiscal 2015. À cet égard, la mission a indiqué la nécessité de réduire progressivement le déficit budgétaire pour ensuite permettre un relâchement progressif de la politique monétaire. Parvenir à réduire le déficit budgétaire dépendra de la maîtrise du coût des subventions à l'énergie et de l'amélioration sensible et résolue des résultats du secteur de l'électricité. La mission a souligné que les mesures dans ces domaines doivent être accompagnées de programmes parfaitement conçus pour protéger les catégories les plus vulnérables de la population. Un déficit budgétaire moindre permettra de maintenir un niveau tampon de réserves internationales adéquat, essentiel à la mise en œuvre effective de la politique monétaire, et également en tant qu'amortisseur pour résister à des chocs imprévus. À l'occasion de la dernière revue du programme, la mission tient à féliciter les autorités pour la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines au cours des années difficiles qui ont suivi le séisme de 2010. La qualité de l'accueil et les discussions franches et ouvertes qui ont prévalu durant toute la période sont restées de mise au cours de ce séjour. Les services du Fonds et les autorités haïtiennes continueront à œuvrer au cours des prochaines semaines dans le but de conclure les entretiens relatifs à la huitième et dernière revue de la FEC, de façon à présenter les documents correspondants pour examen par le Conseil d'administration avant la fin août 2014.»

AL-SISSI PRÉSIDENT

Avec les Frères musulmans absents de la course, un appel au boycott généralisé et une abstention massive, sa victoire écrasante était écrite d'avance. C'est désormais officiel: ce mardi, la commission électorale égyptienne a proclamé l'ex-général Al-Sissi président avec 96,9% des voix. L'homme fort de l'Egypte dirigeait de facto le pays depuis qu'il a destitué l'islamiste Mohamed Morsi, il y a 11 mois. Le maréchal avait officiellement pris sa retraite de l'armée afin de pouvoir se présenter à la présidentielle. Tenue du 26 au 28 mai dernier, l'élection a recueilli 23 780 104 suffrages pour Al-Sissi contre 757 511 pour son unique rival, le leader de la gauche Hamdeen Sabbahi, d'après les chiffres officiels. Le taux de participation s'élève à 47,45%. Son gouvernement intérimaire avait éliminé de la scène politique le principal mouvement d'opposition, la confrérie islamistes des Frères musulmans. Plus de 15 000 d'entre eux ont été emprisonnés, dont la quasi-totalité de leurs dirigeants. Ils encourent, à l'instar de Morsi d'ailleurs, la peine de mort dans divers procès. Saluant une victoire "historique" d'Al-Sissi, le roi d'Arabie Saoudite a proposé une conférence de donateurs.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Le vert domine ce matin sur les bourses asiatiques, après de nouveaux records hier soir à Wall Street et des signes positifs pour l'activité en Chine et aux Etats-Unis. A Tokyo, l'indice Nikkei a fini en hausse de 0,66%, tandis que les places de Hong Kong, Shanghai et Taiwan, fermées hier pour un jour férié, progressent respectivement de 0,6%, 0,2% et 0,5% en séance. De son côté, Séoul gagne 0,3%, mais Sydney recule de 0,7%, Singapour cède 0,2% et Bombay (indice BSE Sensex) est proche de l'équilibre (+0,02%). Ce matin, la banque centrale australienne a laissé son principal taux directeur, le "cash rate", inchangé à 2,5%, comme le prévoient tous les économistes. En Chine, les dernières

statistiques ont rassuré les investisseurs sur la stabilisation de l'économie chinoise : l'indice PMI manufacturier de HSBC/Markit a progressé en mai, confirmant la tendance positive de l'indice officiel, publié dimanche dernier par Pékin. De son côté, l'indice PMI officiel des services s'est lui aussi amélioré, remontant au plus haut depuis 6 mois. Les marchés ont aussi apprécié le redressement de l'indice ISM manufacturier aux Etats-Unis, qui s'est inscrit à 55,4 en mai après 54,9 en avril. A noter que le secrétariat américain au Commerce a créé la confusion, hier, en annonçant d'abord un chiffre de 53,2 pour mai, très inférieur aux attentes, et en mettant près de 3 longues heures pour corriger son erreur ! Les données définitives sont finalement proches des attentes du marché, et confirment la poursuite d'une accélération progressive de la croissance aux Etats-Unis, après le passage à vide au 1er trimestre (baisse de 1% du PIB).

ÉTATS UNIS

Wall Street est orienté en légère baisse ce mardi, après les records inscrits la veille par les indices S&P500 et Dow Jones. La cote américaine fléchit donc, malgré l'actualité toujours étoffée des fusions et acquisitions (surenchère de Pilgrim's Pride sur le dossier Hillshire). Les opérateurs manifestent un peu plus de prudence, alors que les dernières statistiques économiques sont ressorties contrastées outre-Atlantique et que la Fed poursuit pour l'heure sur la voie du 'tapering', autrement dit d'une réduction des rachats d'actifs obligataires. Le marché est par ailleurs quelque peu attentiste avant le rapport sur l'emploi américain (vendredi) et la réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne jeudi prochain. Le DJIA abandonne actuellement 0,13% à 16.721 points, alors que le Nasdaq perd 0,14% à 4.231 points. Le S&P500 régresse de 0,07% à 1.924 pts. L'indice ISM manufacturier national américain pour le mois de mai s'établit finalement à 55,4 contre un consensus de place de 55,5 et un niveau de 54,9 un mois plus tôt. L'association ISM a en effet corrigé lundi soir son évaluation de l'activité manufacturière aux Etats-Unis pour le mois de mai en révisant en hausse un premier chiffre de 53,2 publié dans la matinée... L'indice ISM manufacturier s'affiche donc en progression par rapport au mois d'avril outre-Atlantique !

EUROPE

Les Bourses européennes ont interrompu leur mouvement de hausse mardi, dans des volumes étroits, les investisseurs hésitant à pousser les indices vers de nouveaux records à l'avant-veille d'une réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne jugée cruciale. L'annonce d'un nouveau ralentissement de l'inflation dans la zone euro en mai a alimenté les conjectures sur l'éventuelle annonce jeudi par la BCE de mesures destinées à faciliter le crédit et à relancer la croissance. Les investisseurs anticipent une baisse des trois taux directeurs de la BCE complétée par des mesures ciblées destinées à favoriser le crédit aux petites et moyennes entreprises. A Paris, le CAC 40 a terminé en recul de 0,27% à 4.503,69 points. Le Footsie britannique a perdu 0,41% et le Dax allemand, qui a touché lundi un record historique juste sous les 10.000 points, a cédé 0,31%. L'indice de la zone euro EuroStoxx 50 a abandonné 0,21% et le FTSEurofirst 300 a reculé de 0,41% au lendemain d'un pic de six ans et demi. Malgré des indicateurs reflétant une reprise plus fragile que prévu en Europe, les marchés financiers ont été dopés ces derniers temps par les espoirs de baisse de taux et d'injection de liquidités. Ils devraient réagir très négativement si les mesures prises jeudi par la BCE s'avéraient décevantes.

CHANGE

L'euro gagnait du terrain face au dollar mardi, après des chiffres mitigés en zone euro, dans un marché toujours dominé par les spéculations sur l'issue jeudi d'une réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3625 dollar, contre 1,3595 dollar lundi vers 21H00 GMT. L'euro progressait également face à la monnaie nippone, à 139,60 yens contre 139,19 yens la veille. Vers 13H40 GMT, la monnaie unique européenne a atteint 139,75 yens, son niveau le plus élevé depuis mi-mai. Le dollar se reprenait légèrement face à la devise japonaise, à 102,46 yens contre 102,36 yens lundi. Vers 14H00 GMT, le dollar est monté jusqu'à 102,51 yens, son maximum depuis un mois. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 81,37 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,6744 dollar pour une livre. La devise suisse restait quasi stable face à l'euro, à 1,2216 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,8966 franc

suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2544 yuans pour un dollar, contre 6,2481 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.242,75 dollars au fixing du soir, contre 1.247,25 dollars lundi soir. Vers 14H30 GMT, l'or est tombé à 1.240,39 dollars l'once, son niveau le plus bas depuis quatre mois.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont terminé en légère hausse mardi à New York à l'issue d'une séance très calme, les investisseurs attendant la publication mercredi du rapport hebdomadaire sur les stocks de pétrole aux Etats-Unis. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juillet a grignoté 19 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 102,66 dollars. Il ne s'est vraiment pas passé grand chose (ce mardi), les courtiers attendent les chiffres sur les réserves de produits pétroliers aux Etats-Unis, a commenté Robert Yawger de Mizuho Securities USA. On est resté dans une fourchette d'échanges très limitée, les cours ayant évolué entre 102,23 dollars et 102,79 dollars, soit l'une des plus faibles amplitudes que j'aie jamais connu, a ajouté l'analyste. La fédération professionnelle du secteur pétrolier API publiera ses propres estimations sur les stocks de brut mardi soir, avant la diffusion des chiffres officiels du département américain de l'Energie mercredi. Selon la moyenne des analystes interrogés par l'agence Dow Jones Newswire, les réserves d'or noir devraient avoir baissé de 100.000 barils la semaine dernière aux Etats-Unis.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Une ordonnance du 30 mai 2014 relative au financement participatif ("crowdfunding") a été présentée au Conseil des ministres du 28 mai 2014 et publiée au Journal officiel du 31 mai 2014. Le financement participatif est un mode de financement sans

l'aide des acteurs traditionnels du financement, notamment bancaires, qui repose sur l'appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet. L'ordonnance crée un cadre juridique sécurisé pour ce type de financement, qui met la France en pointe en la matière, que le financement se fasse par la souscription de titres ou l'octroi de prêts. Ce dispositif permettra d'assurer la confiance des investisseurs et des prêteurs nécessaire au développement du financement participatif. Pour développer le financement participatif sous forme de titres financiers ("crowd-equity"), l'ordonnance prévoit un nouveau statut de conseiller en investissements participatifs. Des plateformes pourront proposer des offres de titres financiers sans avoir l'obligation d'établir un prospectus. Ce nouveau mode de financement est ouvert aux sociétés par actions simplifiées, ce qui va permettre aux jeunes sociétés d'en bénéficier. L'ordonnance permet également à des particuliers de financer directement les entreprises en leur accordant des crédits, par dérogation au monopole bancaire. Les personnes à la recherche de financement pour un projet le présenteront sur une plateforme internet de prêt agréée, qui aura le statut "d'intermédiaire en financement participatif". Ce statut sera la marque d'un haut niveau de protection des intérêts du prêteur et de l'emprunteur. Il sera aussi utilisable par les plateformes de dons qui le souhaitent. Le nouveau régime prudentiel allégé d'établissement de paiement permettra par ailleurs de fixer un cadre de contraintes approprié au niveau d'activité des plateformes qui reçoivent les fonds.

LA PERCEPTION DES DROITS DE PLACE

La fonction de perception des droits de place dans les halles et marchés est une fonction qui n'est pas expressément citée comme entrant dans la sphère des missions d'attribution des agents de police municipale. Le 21 janvier 2014, la députée Pascale Got interroge le ministre de l'Intérieur sur le rôle de la police municipale, plus précisément sur les fonctions de placier et sur l'encaissement des droits de place pour les foires et marchés. Le 20 mai 2005, le ministre de l'Intérieur répond que, selon le code de la sécurité intérieure, les agents de police municipale sont principalement chargés d'exécuter les arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés. Ils peuvent également être conduits à intervenir dans le domaine de la circulation et du bon fonctionnement des halles et marchés

sur le territoire communal. Le code général des collectivités territoriales dispose également que le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires et marchés relève des missions de la police municipale. Dans leur mission de mise en œuvre d'un pouvoir de police du maire, les agents de police municipale peuvent s'assurer de la validité et du respect des permis de stationnement, de l'exactitude des emplacements utilisés. Cependant, le ministre relève qu'aucune disposition législative ou réglementaire expresse ne confère aux policiers municipaux la fonction de régisseur des droits de place dans les halles et marchés. Cette fonction n'est pas expressément citée comme entrant dans la sphère des missions d'attribution des agents de police municipale.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun

exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).
- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des

cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE